



CONSEIL MUNICIPAL COMPTE RENDU DE SEANCE

Séance du mercredi 8 juillet 2020 à 20 heures

Salle du conseil municipal

Présents :

Mmes et Ms ALLEYRON-BIRON Fabien, BARET Christèle, BUISSON Albert, CAMBON Gérard, FUGIER Sylvie, GUICHARD Marlène, LYONNE Nathalie, MATHIEU Laure, OUVRARD Benjamin, PICAT Alexandre, ROUSSET Audrey, ROUX Paul, ZARWANSKI Joseph.

Procuration : Gaëlle BENISTANT donne procuration à Joseph ZARWANSKI

Excusé : Jean-Michel OLIVE

Secrétaire de séance : Laure MATHIEU

Président de séance : Albert BUISSON

1- Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 11 juin 2020

Aucune observation n'est formulée, le compte-rendu est adopté à l'unanimité

2- Choix des membres extérieurs du CCAS

Lors de sa séance du 11 juin 2020, le conseil municipal a fixé à 12 le nombre de membres du CCAS ; 6 membres issus du conseil municipal et 6 membres extérieurs.

Les membres élus par le conseil municipal sont : Sylvie FUGIER, Benjamin OUVRARD, Gaëlle BENISTANT, Marlène GUICHARD, Fabien ALLEYRON BIRON et Audrey ROUSSET.

Pour compléter le conseil d'administration du CCAS il y a lieu d'élire les 6 membres extérieurs.

Sur proposition de Sylvie FUGIER, adjointe chargée du CCAS, il est proposé d'élire les 6 membres extérieurs parmi les candidats suivants :

Jacqueline MELAY, Jean-Pierre LOCATELLI, Guy BAUDENET D'ANNOUX, Françoise BRIAL, Geneviève GIRODIN, Josy CAMBON

VOTE A L'UNANIMITE POUR LES CANDIDATS PROPOSES CI-DESSUS

3- Désignation des membres de la commission de contrôle des listes électorales

Conformément à l'article R.7 du code électoral, le Préfet doit instituer, dans chaque commune, après le renouvellement des conseils municipaux, une commission de contrôle des listes électorales.

La composition de la commission est prévue par l'article L.19 du code électoral.

Dans le département de l'Isère, Monsieur le Préfet demande aux conseils municipaux des communes de lui faire des propositions sur les membres de cette commission.

Pour les communes de 1000 habitants et plus, la commission est composée de :

5 membres du conseil municipal (3 de la liste majoritaire et 2 de la liste minoritaire)

1 délégué titulaire et un suppléant de l'administration.

1 délégué titulaire et un suppléant du tribunal de grande instance.

Le conseil municipal propose à Monsieur le Préfet les membres suivants :

5 membres du conseil municipal :

- . Christelle BARET
- . Laure MATHIEU
- . Audrey ROUSSET
- . Gérard CAMBON
- . Marlène GUICHARD

1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant de l'administration :

- . Lyllette OLIVE (titulaire)
- . Elodie VOULET (suppléante)

Le conseil municipal propose au Président du Tribunal de grande instance les délégués suivants :

1 délégué titulaire et un délégué suppléant du tribunal :

- . Guy BAUDENET D'ANNOUX (titulaire)
- . Aymeric MARTIN (suppléant)

VOTE A L'UNANIMITE POUR LES CANDIDATS PROPOSES CI-DESSUS

4- Désignation des membres de la commission des impôts locaux

L'article 1650-1 du code général des impôts prévoit que dans chaque commune, il est institué une commission communale des impôts directs. La durée du mandat des membres de la commission est la même que celle du mandat du conseil municipal et les nouveaux commissaires doivent être nommés dans les deux mois qui suivent le renouvellement général des conseils municipaux.

Pour les communes de moins de 2000 habitants, la commission est composée du maire ou d'un adjoint délégué et de 6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants.

Les 6 commissaires titulaires et 6 délégués suppléants sont désignés par Monsieur le Directeur Départemental des finances publiques, sur une liste de contribuables, en nombre double, dressée par le conseil municipal.

1 commissaire titulaire et un délégué suppléant doivent être domiciliés en dehors de la commune.

1 commissaire titulaire et un délégué suppléant doivent être propriétaires de bois ou de forêt.

Les candidatures des commissaires suivants sont proposées :

N°	COMMISSAIRES TITULAIRES	COMMISSAIRES SUPPLEANTS
1	BRICHET-BILLET Georges (Chantesse)	ALBERTIN NICAISE Franck (Vinay)
2	PEVET Alain (bois)	MATHIEU André (bois)
3	MATHIEU Chantal	LUYTON Marjory
4	DUPARD Alain	EYMOZ Francis
5	BURRIAND Patrick	SAURAT Cyrille
6	FOURNIER Daniel	OLIVE Lylette
7	ROUX Paul	FUGIER Sylvie
8	OUVRARD Benjamin	ZARWANSKI Véronique
9	ALLEYRON BIRON Fabien	STUCK Catherine (à confirmer) ou BRIAL Françoise
10	PICAT Alexandre	LOCATELLI Jean-Pierre
11	BLUNAT Pascal	KACEL Jean-Baptiste
12	GIRODIN Geneviève	BARNIER Daniel

VOTE A L'UNANIMITE POUR LES CANDIDATS PROPOSES CI-DESSUS

5- Désignation des délégués aux pompes funèbres intercommunales (PFI)

La commune adhère au PFI depuis une vingtaine d'années. Les PFI ont un statut de Syndicat mixte composé de la métropole de Grenoble et de plusieurs communes indépendantes, dont l'Albenc. A chaque changement de conseil municipal, il y a lieu de désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant pour représenter la commune au sein de cette structure intercommunale.

Les déléguées suivantes sont proposées :

Délégué titulaire : FUGIER Sylvie

Délégué suppléante : BENISTANT Gaëlle

VOTE A L'UNANIMITE POUR LES CANDIDATES PROPOSEES CI-DESSUS

6- Demande d'aide exceptionnelle d'associations en raison du confinement :

Albert BUISSON et Nathalie LYONNE, Adjointe à la vie associative ont rencontré les associations de la commune pour faire le point sur les conséquences du confinement sur leur fonctionnement.

Plusieurs manifestations n'ont pu être organisées

Rencontre avec le sou des écoles le 15 juin à 18h00. Durant le confinement, le sou des écoles n'a pas pu faire 3 manifestations programmées et habituelles : La chasse aux œufs, le vide-grenier et la kermesse. Le manque à gagner est de l'ordre de **4 à 5 000 €**.

Les recettes encaissées lors des manifestations sont reversées à 90 % à l'école pour la piscine, les sorties scolaires, les activités culturelles, les classes vertes ou de mer....

Les 3 dernières années, l'école a bénéficié de 10 à 11 000 € par an en provenance du sou. Ces sommes sont gérées par David, Directeur, qui les réparties à parts égales aux sept classes.

Rencontres avec le Président de la M.J.C. le 05 juin et le 25 juin 2020. Durant le confinement la MJC n'a pas pu faire les feux de la St Jean. Le manque à gagner est de l'ordre de **1 000 à 1 500 €**

Rencontre avec l'USARG (rugby) le 25 juin 2020 à 17h30. Durant le confinement, le rugby n'a pas pu faire son loto mais avait acheté pour **800 €** de lots (recette prévisionnelle d'un loto **2 000 €** environ). Le club n'a pas pu organiser de tournois de l'école de rugby et a perdu de l'ordre de **300 €** de buvette. Durant le confinement 3 fûts de bière ont dépassé la date limite de consommation (perte 3 x 70 € = **210 €**)

Le rugby a par ailleurs quelques travaux à réaliser au niveau du stade : Main courante à réparer, Vitre de la porte d'entrée du local à changer, pommes de douches à changer dans le vestiaire visiteur, remplacement de deux radiateurs dans le local de réception, fourniture de gravier entre la buvette et le local.

Rencontre avec Espace Nature Isère (ENI) le 16 juin 2020. Durant le confinement ENI n'a pas pu préparer l'organisation du festival de l'avenir au naturel et qui sera annulé pour 2020. (opération à peine équilibrée). ENI n'a pas pu proposer d'activités payantes mais a pu mettre son personnel au chômage partiel.

ENI, revendique uniquement, comme association de la commune, de ne plus payer le loyer du local de la poste (110 € mensuel + charges)

La prestation de 200 € pour jardin aux écoles sera à négocier avec ENI (point sera fait fin août/début septembre avec les enseignantes, parents d'élèves pour négociation sur les prix des prestations).

Pas de rencontre avec le comité des fêtes et le club de l'âge d'or qui n'ont pas été impactés financièrement durant le confinement.

Au regard des circonstances liées à la crise, de la cessation forcée d'activité des associations, la commune souhaite montrer son attachement à la vie associative en particulier aux associations qui permettent aux enfants de bénéficier d'activités sportives et culturelles.

Au regard de l'évolution incertaine de la situation sanitaire dans les mois à venir, un nouvel examen de la situation financière des associations pourra être envisagé.

- Il est proposé d'octroyer une subvention exceptionnelle de 1000 € au Sou des écoles :

VOTE FAVORABLE A L'UNANIMITE

- Il est proposé d'octroyer une subvention exceptionnelle de 1000 € à la MJC :

VOTE : 13 VOIX POUR ET 1 ABSTENTION

- Il est proposé d'octroyer une subvention exceptionnelle de 500 € à l'USARG :

VOTE FAVORABLE A L'UNANIMITE

7- Demande d'aide exceptionnelle pour une commerçante qui a suspendu son activité pour soigner une grave maladie.

Après avoir exposé la situation et recueilli la position du conseil municipal, il est proposé que le versement d'une aide exceptionnelle soit réalisé dans le cadre du CCAS.

VOTE : 13 POUR L'OCTROI D'UNE AIDE EXCEPTIONNELLE ET 1 CONTRE

8- Demande d'achat d'un terrain appartenant à la commune au hameau de Chapuisière

Monsieur Alain JACMIN propriétaire de la parcelle ZA 96 souhaite acheter à la commune la parcelle ZA 53 où se trouvait, il y a très longtemps, le four banal du quartier. La surface de la parcelle est de 100 m² et elle se trouve en zone UH du PLU (terrain constructible).

Les voisins immédiats de la parcelle, Laure MATHIEU et Mme et M. ROUX ont été consultés et ne sont pas opposés à cette transaction. Le conseil doit se prononcer sur la vente et le prix de ce terrain.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal donne son accord pour la vente du terrain dont le prix sera fixé après consultation auprès d'un notaire.

VOTE FAVORABLE A L'UNANIMITE POUR LA VENTE DU TERRAIN

🗳️ Renouvellement de l'adhésion à l'association des maires ruraux de l'Isère

La commune adhère à l'association depuis sa création. Suite à la mise en place du nouveau conseil, il y a lieu de délibérer si l'on souhaite conserver notre adhésion. La cotisation annuelle est de 106 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal donne son accord pour renouveler l'adhésion à l'association des maires ruraux de l'Isère.

VOTE FAVORABLE A L'UNANIMITE POUR LE RENOUELEMENT DE L'ADHESION DE LA COMMUNE A L'ASSOCIATION DES MAIRES RURAUX DE L'ISERE



Convention de mutualisation du camion curage de la régie eau et assainissement de la Communauté de communes

La commune doit faire curer les grilles de récupération d'eaux pluviales du village et des hameaux. L'intervention est programmée jeudi 06 août 2020 avec le camion curage de la régie des eaux. Pour pouvoir bénéficier de ce service, il y a lieu de signer une convention de mutualisation du camion curage entre la régie et la commune. Le coût de l'intervention est de 250 € HT la demi-journée ou 500 € HT la journée. Le conseil doit délibérer pour autoriser le maire à signer la convention.

VOTE FAVORABLE A L'UNANIMITE POUR AUTORISER MONSIEUR LE MAIRE A SIGNER LA CONVENTION AVEC LA REGIE EAU ET ASSAINISSEMENT DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES



Convention de partenariat avec le centre de sauvegarde de la faune sauvage (tichodrome)

Le centre de sauvegarde de la faune sauvage du Tichodrome, association loi 1901, a pour but de recueillir et de soigner les animaux sauvages, blessés, malades, affaiblis ainsi que les juvéniles, en vue de les relâcher dans des sites appropriés. Il s'agit de la seule structure habilitée à recueillir la faune sauvage blessée sur le département de l'Isère.

La cotisation est sous la forme d'une subvention à l'association de 0,10 € par habitant soit 126 € pour la commune de l'Albenc pour l'année 2020.

VOTE FAVORABLE A L'UNANIMITE POUR AUTORISER MONSIEUR LE MAIRE A SIGNER LA CONVENTION AVEC LE CENTRE DE SAUVEGARDE DE LA FAUNE SAUVAGE



Formation des élus

L'association des maires de l'Isère organise des formations pour les élus. Si certains conseillers sont intéressés, ils doivent s'inscrire et les frais de participation sont pris en compte par le budget communal.



Demande de contrat d'apprentissage sur 2 ans pour un jeune de 16 ans qui prépare un CAP « maintenance en bâtiment ».

Au regard du contenu de la formation, la commune de L'Albenc ne dispose pas de services techniques suffisamment étoffés pour permettre d'accueillir un apprenti dans de bonnes conditions. Une solution sera recherchée en lien avec des communes plus importantes.



Décision modificative n°2 pour réajuster certains articles du budget

Une décision modificative n°2 est nécessaire pour réajuster quelques articles du budget.

Dm2 proposée au conseil.

Fonctionnement					
Dépenses			Recettes		
Article	libellé	DM2	Article	Libellé	DM2
6574	Subv. aux associations	2500	7381	Taxe add. droits de mut.	17 423
65888	Autres charges - secours				
022	Dépenses imprévues	4923			
023	Virement à la section d'inv.	10000			
Total dépenses fonct :		10 000	Total recettes fonct :		17 423

Investissement					
Dépenses			Recettes		
Article	libellé	DM2	Article	Libellé	DM2
2051	Concessions et droits similaires.	10000	021	Virement de la section de fonct.	10 000
Total dépenses inv. :		10 000	Total recettes inv. :		10

ADOPTION A L'UNANIMITE

15 Point sur le fonctionnement de l'école.

Nathalie LYONNE fait un point sur les effectifs attendus pour la rentrée de septembre. Elle évoque un risque de fermeture de classe pour l'année 2020-2022 avec 22 départs de CM2 et 15 arrivées

Monsieur le Maire indique qu'il faut réfléchir sur la maîtrise de l'urbanisation de la commune. Comment gérer les constructions ? La vente des terrains ?

16 Point sur les travaux de l'école.

Monsieur le Maire fait le point sur les demandes de devis pour les travaux à l'école.

17 Point sur le choix du logiciel pour les inscriptions et paiement en ligne des activités périscolaires.

Le groupe de travail composé de plusieurs conseillères municipales a retenu deux logiciels. Une présentation est prévue le vendredi 17 juillet, à laquelle participeront les personnels concernés. Compte tenu de la période de confinement et de l'installation du nouveau conseil municipal fin mai, la mise en place espérée pour la rentrée scolaire de septembre ne pourra être envisagée mais elle se fera dans les meilleurs délais.

18 Point sur le dossier d'aménagements de sécurité de la place Jean Vinay.

Le conseil municipal souhaite revoir le projet qui avait été initié sous l'ancienne mandature.

Une réunion de présentation par Gérard Cambon est prévue vendredi 17 juillet.

19 Point sur la commande du panneau d'information de la place Jean Vinay.

Compte tenu du coût d'investissement du panneau (27 000 € et 2800 € pour la maintenance), le conseil municipal décide de suspendre l'achat de ce panneau d'information lumineux.

20 Questions diverses

Une infirmière recherche un local sur la commune.

Un diagnostic complet des travaux de voirie a été confié à Monsieur C. Bordel. Ce diagnostic permettra d'établir une programmation pluriannuelle des travaux.

Diagnostic des travaux de voirie : Intervention de C. Bordel 1170 € pour un diagnostic qui permettra de faire une programmation pluriannuelle

La séance étant close, elle est levée à 22 heures 45.

Fait à L'Albenc,
Le Maire
Albert BUISSON